



CHSCT Ministériel « Travail » du 11 MARS 2016

Le plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale où la DRH des Ministères sociaux qui présente un plan sans les expertises nécessaires !

Ou

Comment l'administration construit un plan d'accompagnement sans les expertises nécessaires préalables tout en certifiant que ces expertises pourraient être demandées localement... Après déclinaisons de ces plans d'accompagnement dans les Régions

Le CHSCT Ministériel Travail s'ouvre avec le même « malaise », qui a conduit la totalité des organisations syndicales à mettre un terme au dernier comité, réuni lui en formation conjointe le 25 Février dernier : la constante de la DRH s'abritant derrière la réponse attendue du Premier ministre pour ne pas appliquer l'article 55 du décret 82-453 relatif à ma la mise en place des expertises pour évaluer les effets de la réforme territoriale.

L'UNSA ITEFA et l'ensemble des organisations représentatives ne peuvent que constater l'incohérence de la position de la DRH, qui refuse de faire droit à une demande légitime, s'abritant derrière une consigne ministérielle au mépris de la réglementation.

Toutefois, une expertise menée en AUVERGNE/RHÔNE ALPES devrait amener la DRH à revoir sa position de principe, qui constitue un véritable déni de dialogue social, d'autant plus dommageable pour les agents impactés par de multiples réformes et fort inquiets de leur avenir.

Mais, depuis Courteline, la « dite responsabilité des agents publics » est largement partagée par la majeure partie de la gouvernance politique et relayée aisément par les média : oubliant que la déréglementation est le principal ferment des crises majeures financières et sociales !

Le plan d'accompagnement la DRH proposé par la Direction est certes le fruit d'un gros travail, mais hélas bien trop théorique. L'analyse des risques déconnectée de la réalité vécue par les personnels, que les expertises demandées auraient apportées, aboutit à une synthèse basée sur de vagues études d'impact sans aucune articulation *et sur une absence des sujets majeurs* :

- *L'évaluation des risques psycho-sociaux ;*
- *Les problématiques de suppression de postes ;*
- *Les conditions de travail et l'éventuelle extension de l'expérience en site distant ;*
- *Le télétravail...*

Le questionnement des organisations syndicales sur le travail en amont des CAP est resté également sans réponse, alors que tout devrait être « bouclé » pour le 31 mai : les postes devant être présentés dans le cadre de la réorganisation régionale avec une multiplication des résidences administratives au sein des régions reconfigurées.

Entre le mutisme de la DRH sur ce dernier point, son immobilisme sur le sujet des expertises réclamées fermement en application du droit, l'UNSA ITEFA et les organisations syndicales présentes ont refusé de rendre un avis sur le plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale, du fait de ses carences et ont voté à l'unanimité la motion suivante :

*MOTION RELATIVE AU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT RH
DE LA REFORME TERRITORIALE*

Les organisations syndicales CGT, FO, SNU-TEF, SUD Travail Affaires Sociales et UNSA ITEFA rappellent leurs demandes d'une prise en compte sérieuse des risques psychosociaux au sein du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Les organisations syndicales CGT, FO, SNU TEF, SUD Travail Affaires Sociales et UNSA ITEFA demandent à ce que toutes les expertises votées par les CHSCTR dans le cadre de la réforme territoriale et de la fusion des régions, conformément aux dispositions de l'article 55 du décret 82-453, soient réalisées. Elles exigent que soit réalisée l'évaluation des risques en respectant les préconisations imposant l'observation des situations de travail réel. Elles constatent que le document relatif aux risques liés à la réforme territoriale (tableau) est plus qu'incomplet.

Tant que ces expertises ne seront pas réalisées, tant que nous n'aurons pas une évaluation complètes des risques et au vu de l'insuffisance des documents remis relatifs au plan d'accompagnement RH de la réforme territoriale, les membres du CHSCT M des organisations syndicales CGT, FO, SNU TEF, SUD Travail Affaires Sociales et UNSA ITEFA estiment qu'elles ne sont pas en mesure de rendre un avis éclairé sur ce plan et notamment sur l'adéquation entre ce plan et les risques.

Nous exigeons que le CHSCT M soit de nouveau réuni sur ce point pour donner un avis après réception des éléments susvisés.